



Mairie de
Saint-Georges-sur-Baulche

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 02 avril 2024

Envoyé en préfecture le 08/04/2024

Reçu en préfecture le 08/04/2024

Publié le

ID : 089-218903466-20240402-2024_017-DE



DÉLIBÉRATION N°2024-017

OBJET : Compte Administratif 2023 - Budget Principal - Budget Annexe Pôle Enfance Jeunesse - Budget Vierge de Celle

En exercice :23
Membres
Présents(s) : 15
Pouvoir(s) : 3
Absent(s) :5

Le deux avril deux mille vingt-quatre, à 19h30, le Conseil Municipal s'est réuni, sous la présidence de Madame Christiane LEPEIRE, Maire.

Les membres présents en séance :

Michel DUCROUX, Chrystelle EDOUARD, Yannick BARBOTTE, Claire GUEGUIN, Christian VEILLAT, Martine MORETTI, Christiane GALLON, Gérard PORA, Isabelle CAMBIER, Frédéric GRACIA, Richard FAURE, Aurélien HELLE, Anne Sophie DA COSTA, Thomas GUETTARD, Bertrand POUSSIERRE

Le ou les membre(s) ayant donné un pouvoir :

Claire DEZOUTTER pouvoir à Thomas GUETTARD, Nicolas PERROUD pouvoir à Yannick BARBOTTE, Christophe GUYOT pouvoir à Bertrand POUSSIERRE

Le ou les membres absent(s) :

Christiane LEPEIRE, Nathalie PREUD'HOMME, Philippe THOMAS, Aurore BAUGE, Aurélie HENault.

Secrétaire de séance : Isabelle CAMBIER

Sous la présidence de Madame Chrystelle EDOUARD, adjointe, chargée de la préparation des documents budgétaires, le Conseil Municipal examine le compte administratif communal 2023 qui s'établit ainsi :

Compte Administratif BUDGET PRINCIPAL 2023			
	Dépenses	Recettes	Résultat 2023
Fonctionnement	4 038 272,17 €	4 808 816,10 €	770 543,93 €
Investissement	886 234,74 €	2 057 089,23 €	1 170 854,49 €
			1 941 398,42 €

Compte Administratif BUDGET Annexe Pôle Enfance Jeunesse 2023			
	Dépenses	Recettes	Résultat 2023
Fonctionnement	807 047,14 €	816 659,58 €	9 612,44 €

Compte Administratif BUDGET Annexe Vierge de Celle 2023			
	Dépenses	Recettes	Résultat 2023
Fonctionnement	2 964 366,66 €	2 465 112,80 €	-499 253,86 €
Investissement	3 294 212,80 €	2 916 424,82 €	-377 787,98 €
			-877 041,84 €

Hors de la présence de Madame le Maire, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :


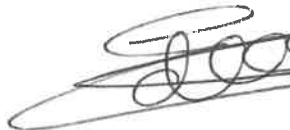
- D'APPROUVER les comptes administratifs 2023 du budget principal, du budget annexe Pôle Enfance Jeunesse, du budget annexe Vierge de Celle tels que présentés ci-dessus.

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits et ont signé au registre tous les membres présents.

Pour copie conforme.

Chrystelle EDOUARD
Présidente de séance
Adjointe au Maire



Envoyé en préfecture le 08/04/2024

Reçu en préfecture le 08/04/2024

Publié le

ID : 089-218903466-20240402-2024_017-DE

